

13ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU – 37250 VEIGNÉ

26 Avril – 27 Avril 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO PERCHE VAL DE LOIRE organise les 26 et 27 Avril 2014, avec le concours du SPORT CROCHU ORGANISATION, une épreuve automobile dénommée :

« 13ème COURSE DE COTE REGIONALE DU CROCHU DE VEIGNE »

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2014 Coefficient 1
- Le Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Le Trophée individuel ACO des Pilotes de Course de côte
- Le Trophée des Courses de côte des Ecuries de l'ACO
- Le Trophée ASA Perche Val de Loire
- le Championnat des Courses de Côtes du Comité Régional du Sport Automobile Limousin
- le Trophée de Touraine des Courses de Côtes

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Sportif Automobile du Centre sous le N° 003/2014 en date du 30/01/2014 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R60 en date du 07/02/2014

ARTICLE 1P ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1P OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. GUILLIER Gilles	Licence 1507-2504
Membres	M. LAFONT Alain	Licence 1507-4726
	M. BOUCHER Guy	Licence 1507-4297
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge	Licence 1507- 2517
Directeurs de Course Adjoints	M. AUBERT Alain	Licence 1507-4287
Commissaire Technique Responsable	M. BOUQUET Jean-Guy	Licence 1306-3387
Commissaires Techniques adjoints	M. MENORET Sylvain	Licence 1507-8845
Commissaire technique stagiaire	M. MATIGNON Patrick	Licence 1507-212261
Médecin Responsable	M. GIRARD	Licence 1507-en cours
Organisateur technique	M. LECHAT Jean-Marc	Licence 1507-227700
Chargés des relations avec les concurrents	M. HERVIEU Claude	Licence 1507-22448
Chargé des Commissaires de route	M. RAGUENEAU Mickaël	Licence 1507-44935
Chronométrateurs	M. SEGOUIN Jean-Marc	Licence 1507-3352
	Mme CASTETS Patricia	Licence 1507-21542
Classements	Informatic Sports	

Article 1.2P Horaires

- Clôture des engagements le 23 Avril 2014 à minuit
- Publication de la liste des engagés le 25 Avril 2014

Vérifications administratives	Lycée Fontiville	Samedi 26 Avril 2014	14h à 19h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	Samedi 26 Avril 2014	14h15 à 19h15
Essais non chronométrés		Samedi 26 Avril 2014	15h30 à 18h
Vérifications administratives	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	7h à 10h
Vérifications techniques	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	7h15 à 10h15
Essais non chronométrés		Dimanche 27 Avril 2014	9h à 10h
Essais chronométrés		Dimanche 27 Avril 2014	10h15 à 11h45
Briefing des Commissaires	Lycée Fontiville	Samedi 26 Avril 2014	à 14h30
Briefing des Commissaires	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	à 8h30

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Lycée Fontiville	Samedi 26 Avril 2014	à 14h
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	à 10h15
Briefing des pilotes	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	à 13h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Lycée Fontiville	Dimanche 27 Avril 2014	à 12h30
Remise des prix	Lycée Fontiville 1 h après l'affichage officiel provisoire des classements		

Course

La course se déroulera en 3 Manches le Dimanche 27 Avril 2014.

1^{ère} Montée de 13h45 à 15h 2^{ème} Montée de 15h15 à 16h30 3^{ème} Montée de 16h45 à 18h

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 15 Mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve

Article 1 .3P Vérifications

Voir Tableau des horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage

Frédéric TESSIER 63 rue Principale 37250 VEIGNÉ, Taux horaire de la main d'œuvre 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le 27 Avril 2014 à 9h15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 27 Avril 2014 à 10h15.

Article 1.5P Dispositions particulières

Néant

ARTICLE 2P ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1 Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Melle Mélanie LAMBERT – 206-3 Rue Horizon Vert – 37170 CHAMBRAY LES TOURS – Tél : 06 89 21 27 19

Email : scoveigne@gmail.com Jusqu'au 23 Avril 2014 à minuit

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de :

Mr. Silvère LAJOUX 8 Rue Egalité – 37250 VEIGNE Tél: 06 07 05 31 71 Email: silvere37@AOL.com

> Les frais de participation sont fixés à 150 € (Avec publicité) ou 300€ (Sans publicité)

> Pour être valable les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision

ARTICLE 4P VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Article 4. 1P Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 80

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de côte

Article 4.2P Carburant - pneumatiques - Équipements – Echappements

Voir règlement standard des Courses de côte

Article 4.2.7 Echappement – Course de côte

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées, Groupes CM et GT niveau sonore maximal 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route

Article 4.3P Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de côte

Article 4.4P Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de côte

Publicité obligatoire non rachetable : BIOMECA

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6. 1P Parcours

La course de côte du Crochu à Veigné a le parcours suivant :

Départ sur D17 - Arrivée Chemin communal n° 10 dit Chemin aux Bœufs

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Modalités de retour au départ : Elles seront définies le jour de l'épreuve en fonction du nombre de concurrents soit en prenant le tracé de l'épreuve en sens inverse derrière la Direction de Course, soit par la route de Fontiville

Longueur du parcours : 1600 m

La pente moyenne est de : 8%

La course se déroulera en 3 montées maximum

Parc de départ: Lycée Fontiville et Parc de la Championnière

Parc d'arrivée: Chemin communal n° 10 dit Chemin aux Bœufs 200m après la ligne d'arrivée

Article 6.3P File de Départ

Lieu : Sur RD17

Article 6.4P Signalisation

Voir règlement standard des Courses de côte

Article 6.5P Parc Concurrents

Le parc concurrent sera situé à la Championnière pour tous les groupes

Exclusivement les monoplaces seront tolérées au lycée Fontiville et leur parc ne sera accessible qu'à partir de 8h le Samedi 26 Avril 2014

Les remorques devront être garées dans les parcs concurrents

Article 6.6P Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire pour tous les concurrents classés est situé sur le chemin communal n°10 Dit chemin aux bœufs 200m après la ligne d'arrivée..

Article 6.7P Tableaux d'affichage

Le tableau d'affichage Officiel sera placé au Lycée Fontiville

Des tableaux d'informations seront placés le Dimanche pendant la durée de la Course au Parc de la Championnière et à l'intersection du Chemin aux bœufs

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau affichage

Officiel leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient

se décider dans l'heure qui précède leur départ

Article 6.8P Permanence

Pendant toute la manifestation une permanence se tiendra au Lycée Fontiville

Téléphone permanence : 06 61 72 98 91. Centre de Secours le plus proche : TOURS - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.2P Conférence aux pilotes (briefing)

Lycée Fontiville à 13h15. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire

Article 7.3P Course

Voir règlement standard des Courses de côte
Procédure de départ : feux tricolores

Article 7.4P Échauffement des pneumatiques

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits

ARTICLE 8P PÉNALITÉS

Voir règlements standard des Courses de côte

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Voir règlement standard des Courses de côte

ARTICLE 10P PRIX

Les prix Scratch Groupes Classes et Féminin seront cumulables à l'exception des coupes
Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général	1er 200€	2ème 150€	3ème 100€
Classement groupe			
De 1 à 5 partants	1er 70€		
De 6 à 10 partants	1er 70€	2ème 40€	
Plus de 10 partants	1er 70€	2ème 40€	3ème 30€
Classement Classe			
De 1 à 3 partants	1er 70€	2ème 40€	3ème 30€
De 4 à 10 partants	1er 150€	2ème 70€	3ème 50€
Classement féminin	1ère 70€	2ème 40€	

Article 10.3P Remise des prix et coupes

La remise des prix et coupes aura lieu le 27 Avril 2014 1 Heure après l'affichage officiel provisoire des résultats au lycée Fontiville.